

## Bourses de séjour aux traducteurs confirmés

Dates limites de dépôt des dossiers  
10 janvier / 10 avril / 25 août

### DOCUMENTS A JOINDRE (le dossier doit être rédigé en français) :

- Une lettre faisant apparaître les motivations de la demande.
- Une note détaillée sur l'ouvrage à traduire.
- Un échantillon de traduction accompagné du texte français correspondant, ou 6 planches pour les bandes dessinées. L'échantillon de traduction doit représenter 10 % de l'œuvre originale, ou plus selon les cas laissés à l'appréciation du Cnl (projets d'envergure, ouvrage de poésie...).
- Un exemplaire d'une traduction déjà publiée d'ouvrage français  
dont le titre est : .....
- La copie du contrat de traduction et une traduction en français des principaux points de ce contrat.
- Le catalogue et la présentation en français de l'éditeur étranger.
- La copie du contrat de cession de droits si l'ouvrage n'est pas dans le domaine public.
- Une note détaillée des revenus du candidat pour l'année en cours, en euro.
- Le cas échéant : le compte-rendu du séjour et l'ouvrage traduit publié pour lequel la précédente bourse a été octroyée.

**Tout bénéficiaire d'une bourse doit respecter un délai de 3 ans avant de renouveler sa candidature.**

**Candidat :** .....

**Pays de résidence :** .....

**Projet (titre et auteur) :** .....

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les informations recueillies à partir de ce formulaire, sans aucune obligation de votre part, sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande par un système de traitement automatisé. Les services du Cnl seront les seuls à pouvoir en disposer. Sur simple demande, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder en tant que de besoin aux rectifications que vous jugeriez



**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRADUCTEUR**

**NOM** (en capitales d'imprimerie) : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Téléphone : ..... Mél : .....

Activité(s) professionnelle(s) : .....

.....

.....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

Situation de famille : .....

Nombre d'enfants (date de naissance) : .....

.....

Personne(s) à charge : .....

Diplôme(s) dates et lieux : .....

.....

.....

Si Doctorat, titre de la thèse : .....

Précédents séjours en France / Lieux / Date et durée des séjours :

.....

.....

Bourses de séjour en France déjà obtenues (organisme, date, montant) :

.....

.....

.....

Bourse de séjour en France demandée ou reçue d'un autre organisme pour le même projet (organisme, date, montant) :

.....

.....

**Traductions et publications** *ci-après ou sur une feuille séparée*

Ouvrages français traduits publiés (titre, auteur, éditeur, date de publication en langue étrangère) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Autres publications :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE**

**Nombre de mois** de séjour en France sollicité : .....  
(1 à 3 mois et jusqu'à 6 mois pour les projets exceptionnels)

**Ouvrage français à traduire :**

Titre : .....

Auteur : .....

Langue de traduction : .....

Nom de l'éditeur français : .....

Date de parution de l'ouvrage en France : .....

Nombre de pages de l'ouvrage français : .....

L'ouvrage français a-t-il déjà été traduit dans votre langue? (si oui, précisez la date) :  
.....

Nom de la maison d'édition avec laquelle vous avez passé le contrat de traduction :  
.....

Date de remise de la traduction à l'éditeur : .....

Date de publication prévue de l'ouvrage traduit : .....

Nombre d'exemplaires prévus de l'ouvrage traduit publié : .....



# TRADUCTEURS ETRANGERS

## NOTICE EXPLICATIVE

## Bourses de séjour aux traducteurs confirmés

---

Cette aide s'adresse aux traducteurs étrangers désireux de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'ouvrages français. Elle a pour objectif de développer le réseau des traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères et de favoriser la publication d'ouvrages français à l'étranger.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

Les traducteurs doivent justifier d'un projet de traduction d'un ouvrage français faisant l'objet d'un contrat avec un éditeur étranger. Ils doivent résider à l'étranger.

L'ouvrage original doit être en français et relever des champs thématiques soutenus par le Cnl (littérature, poésie, théâtre, jeunesse, bande dessinée, sciences humaines et sociales...). Sont exclus les ouvrages scolaires, les guides pratiques et les revues.

Toutes les œuvres sont prises en compte y compris celles tombées dans le domaine public.

Toutes les langues étrangères sont éligibles.

Les traducteurs doivent respecter un délai de 3 ans entre chaque attribution d'aide.

### RECEVABILITE DES DOSSIERS

Seuls sont recevables les dossiers complets comprenant :

- le formulaire de demande, dûment rempli ;
- la liste des documents à joindre.

Concernant le projet :

- la traduction ne doit pas être achevée avant la venue du traducteur en France ;
- l'ouvrage à traduire doit être diffusé dans le réseau des librairies du pays ou de la zone linguistique ;
- le tirage prévu doit être supérieur à 500 exemplaires sauf exception laissée à l'appréciation des commissions et du Président du Cnl.

Concernant les documents à joindre :

- les contrats doivent être en cours de validité et signés par les deux parties lors de leur présentation en commission ;
- les principaux points du contrat établi entre le traducteur et l'éditeur doivent être traduits en français : titre de l'ouvrage et auteur, date de remise de la traduction, rémunération du traducteur et date de la signature du contrat ;
- il n'est pas nécessaire de transmettre le compte-rendu du séjour et l'ouvrage traduit publié pour lequel la précédente bourse a été octroyée si vous avez déjà envoyé ces éléments au Cnl.

Sont déclarés irrecevables :

- les éditions à compte d'auteur et l'auto-édition ;
- les traductions relais ou intermédiaires, c'est-à-dire non effectuées à partir de la langue originale d'écriture de l'ouvrage.

### MONTANT DES AIDES

- 1 800 euros par mois couvrant les frais de séjour à l'exclusion des frais de voyage ;
- Durée du séjour : un à trois mois, et jusqu'à six mois pour les projets exceptionnels.

## **ATTRIBUTIONS DES AIDES**

Les dossiers sont transmis au Cnl par les services culturels des ambassades de France, accompagnés d'un avis circonstancié, ils sont examinés une commission composée de représentants des administrations concernées, de professionnels de l'édition et de personnalités qualifiées.

Toute demande fait l'objet d'un rapport d'expertise présenté aux membres de commission qui émettent un avis sur chaque dossier. Au vu des avis, les décisions d'attribution, de refus ou d'ajournement sont prises par le Président du Cnl.

## **MODALITES DE PAIEMENT**

Les bourses sont réglées mensuellement aux bénéficiaires, pendant leur séjour en France.

Ces derniers sont libres de choisir les dates qui leur conviennent, à condition d'effectuer leur séjour en France dans les 12 mois suivant l'obtention de la bourse.

À l'issue de leur séjour en France, les bénéficiaires présentent un compte-rendu de leur séjour (personnes rencontrées, recherches effectuées, lieu de séjour, conditions d'accueil...). Quand leur traduction est publiée, ils en adressent un exemplaire au Cnl et veille à ce que leur éditeur y fasse figurer la mention : « le traducteur a bénéficié, pour cet ouvrage, du soutien du Centre national du livre ». Ces envois conditionneront le dépôt d'une nouvelle demande au Cnl.